

RAPPORT ANNUEL

2017



SOMMAIRE

<u>DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE</u>	<u>1</u>
<u>ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2017</u>	<u>2</u>
<u>EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS</u>	<u>3</u>
<u>REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2017.....</u>	<u>3</u>
<u>RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>	<u>4</u>
<u>RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....</u>	<u>25</u>
<u>COMPTES CONSOLIDES.....</u>	<u>26</u>
<u>ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</u>	<u>30</u>
<u>NOTES PRELIMINAIRES</u>	<u>30</u>
<u>AUTRES INFORMATIONS</u>	<u>45</u>

DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Déclaration du responsable du rapport financier annuel (article 222-3 4° du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)

« Les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur Michel Jimenez
Président du Directoire

Composition du Directoire et Conseil de surveillance au 31 Décembre 2017**Composition du Conseil de Surveillance**

*M. Lucien SELCE - Président
M. François-Louis VUITTON – Vice Président
M. Cyril COURT (jusqu'au 28.04.2017)
Mme Natasha SELCE (à compter du 28.04.2017)
M. Bernard ROQUES*

Composition du Directoire

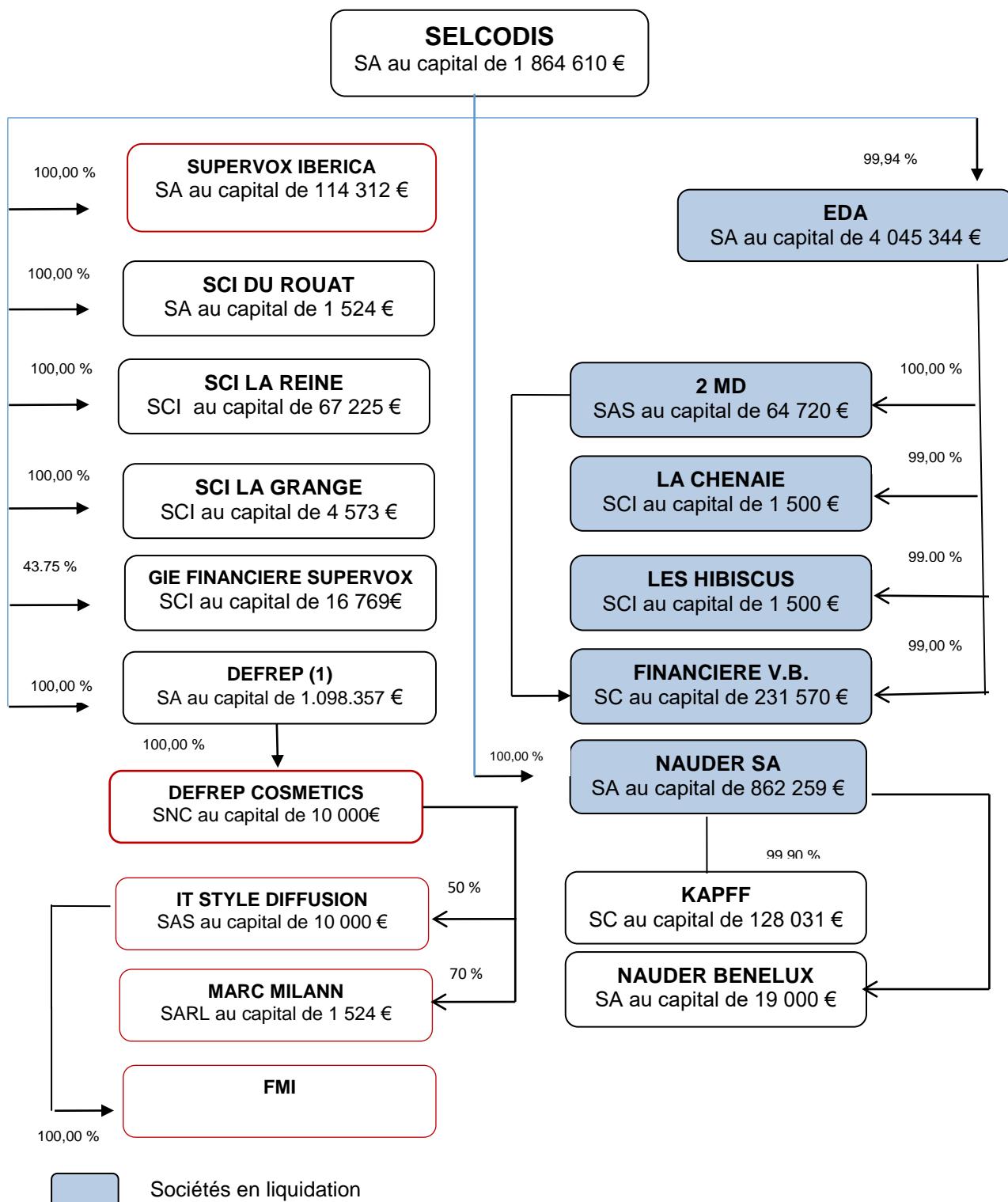
*M. Michel JIMENEZ, Président
M. Pierre BAUMGARTNER*

Commissaires aux Comptes Titulaires

*Compagnie Fiduciaire d'Audit
CABINET AUBART ET ASSOCIES*

Commissaires aux Comptes Suppléants

*M. William LEVEQUE
M. Fabrice OLLIVIER LAMARQUE*

ORGANIGRAMME au 31 Décembre 2017

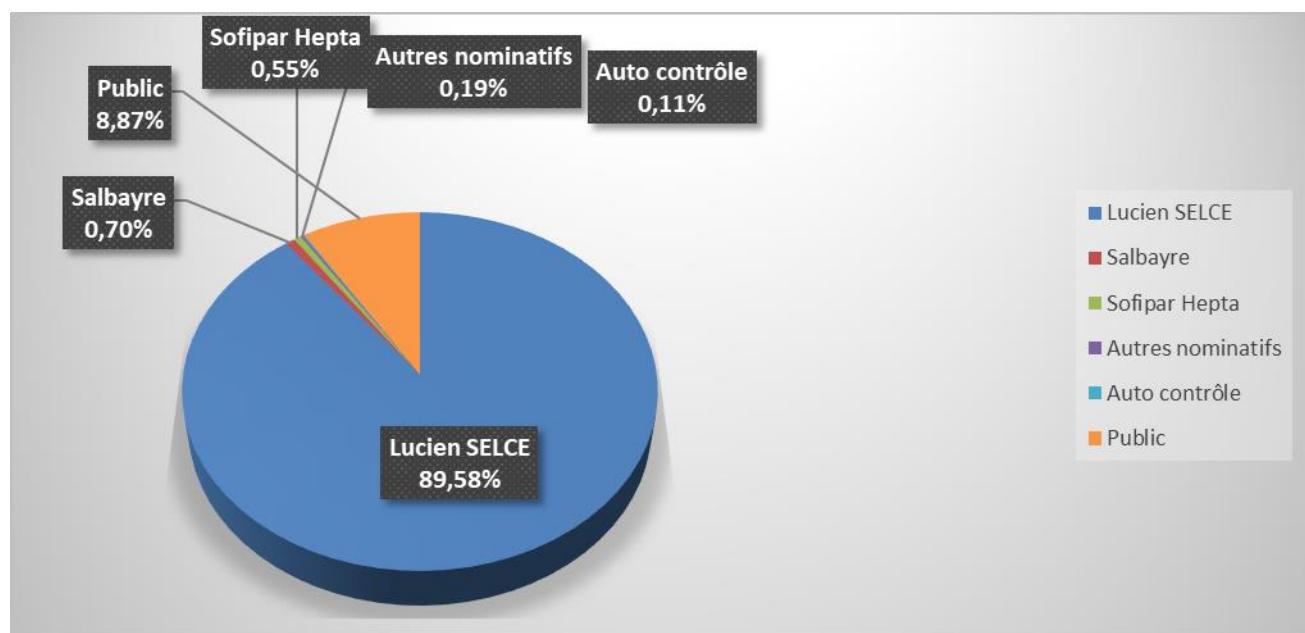
(1) La SA WAGRAPH DEVELOPPEMENT et la SA DEFREP ont fusionné au 01/01/2017.

EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS

Cours journalier de l'action pour la période de juillet 2008 à mars 2010.
Le cours de l'action est suspendu depuis le 26 mars 2009.



REPARTITION DU CAPITAL AU 31 Décembre 2017



RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes qui vous seront présentés et aux conventions réglementées.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous précisons que le délai pour tenir cette assemblée générale annuelle a été prorogée une première fois jusqu'au 31 octobre 2018 par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 19 avril 2018 puis une seconde fois jusqu'au 30 novembre 2018 par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 26 septembre 2018.

I / SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE**NOTE PRELIMINAIRE****Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont la principale activité, au travers de sa filiale EDA SA, a été arrêtée au cours du premier semestre 2009 après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

Le jugement de liquidation a été prononcé le 26 mai 2009.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFEP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPH DEVELOPPEMENT.

A) FAITS CARACTERISTIQUES

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé « un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation.

En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan.
- La première échéance de 3% a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 juin 2015
- La troisième échéance a été payée le 30 juin 2016 par apport en compte courant de Monsieur Lucien Selce.
- La quatrième échéance a été payée en septembre 2017

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis le 1 er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont SELCODIS est tête de groupe.

Le 31 mai 2017, la société DEFREP et la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT ont constitué la SNC DEFREP COSMETICS au capital de 10 000 €. Cette société a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

Le 1^{er} juin 2017 la société DEFREP, agissant pour le compte de la SNC DEFREP COSMETICS, a pris une participation de 50% dans la SAS IT STYLE DIFFUSION au capital de 8.000 €. La SNC DEFREP COSMETICS exerce un contrôle conjoint dans la SAS IT STYLE DIFFUSION, cette dernière a donc été intégrée proportionnellement.

Le 8 juin 2017 la société DEFREP, agissant pour le compte de la SNC DEFREP COSMETICS, a pris une participation de 70% dans la SARL MARC MILANN au capital de 1 524 €.

La société DEFREP a procédé à la fusion-absorption de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT en date du 29 décembre 2017 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2017.

II/ RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE

• Préliminaire

Les comptes consolidés de la société ont été établis au 31 décembre 2017 sur la base des éléments suivants :

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés dont la liste est présentée au paragraphe 3 «Liste des sociétés consolidées» de l'annexe consolidée.

Sur ces bases, les comptes consolidés de l'exercice 2017 font apparaître un chiffre d'affaires de 442 K€ contre 346 K€ en 2016 et un résultat net de – 735K€ contre 1 118 K€ en 2016.

• Commentaires

Comme pour les exercices précédents, les règles suivantes ont été retenues pour l'élaboration des comptes consolidés de Selcodis au 31 décembre 2017 (reclassement des éventuelles subventions d'investissements en autres dettes, élimination des marges intragroupe, etc.).

Les normes IFRS ont été appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés 2017

• Bilan

Les principales variations des postes de bilan sont expliquées en détail dans l'annexe consolidée.

Globalement, il ressort que :

- L'actif non courant ressort à 253 K€ en 2017 contre 1.503 K€ en 2016.
- L'actif courant ressort à 3.964 K€ en 2017 contre 1.481 K€ en 2016.
- Les provisions pour risques et charges ressortent à 1.633 K€ en 2017 contre 1.701 K€ en 2016
- Les dettes ressortent globalement à 31.492 K€ en 2017 contre 29.451 K€ en 2016

Les principales variations proviennent :

- ⇒ De l'impact de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société DEFREP : - 1.450 K€
- ⇒ De l'augmentation des immobilisations corporelles +188 k€ liée à l'entrée dans le périmètre des sociétés IT STYLE et MARC MILANN.
- ⇒ De la hausse du poste des stocks provenant de DEFREP, IT STYLE et MARC MILANN : +2 052 K€
- ⇒ De la hausse du poste des autres créances : +704 K€
- ⇒ De la baisse des créances clients : - 336 K€
- ⇒ De la hausse des emprunts : +1 000 K€ (DEFREP)
- ⇒ Des dettes sociales provenant de IT STYLE et MARC MILANN : +70 K€
- ⇒ De la hausse des autres dettes + 956 K€

• Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 442 K€ en 2017 contre 346 K€ en 2016.

Le résultat opérationnel ressort à -722 K€ en 2017 contre 1.118 K€ en 2016.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à 51 K€ en 2016 contre 117 K€ en 2016.

La quote-part de résultat s'élève à 0 K€ en 2017 contre 972 K€ en 2016.

Le résultat financier ressort à -21K€ en 2017 contre un résultat proche de 0 en 2016.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées fait ressortir un bénéfice de - 735 K€ en 2017 contre 146 K€ en 2016.

Le résultat net des entreprises intégrées ressort à -722 K€ en 2017 à comparer à un résultat de 1.118 K€ pour 2016.

• Tableau de financement

Le tableau de financement consolidé 2017 est présenté dans l'annexe consolidée. La capacité d'autofinancement se situe à 1 704 K€ contre 1.002 K€ en 2016. Les flux nets liés aux investissements dégagent un solde de 2 291 K€. Les flux des opérations de financement présentent un solde de 0 K€.

L'ensemble de ces flux se traduit par une variation de la trésorerie passant :

- d'une trésorerie de 56 K€
- à une trésorerie de 121 K€

soit une amélioration globale nette de 65 K€.

2. LES COMPTES INDIVIDUELS DE L'EXERCICE

La nature de l'activité de la société reste identique à celle des exercices précédents.

Les charges d'exploitation représentent un montant de 70 K€ et concernent principalement des honoraires pour 57 K€ et des services bancaires de 2 K€

Le résultat d'exploitation est négatif et s'établit à -70 K€ contre -84 K€ en 2016.

Le résultat financier de 0 K€ en 2017 comme en 2016.

Le résultat net de l'exercice est négatif de 70 K€ contre un résultat négatif de 84K€ en 2016.

Situation d'endettement

L'endettement est constitué du compte courant actionnaire pour un montant de 26.476 K€.

III/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

IV/ ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES

- La filiale EDA SA est en liquidation judiciaire depuis le 26/05/2009.
- La société DEFREP a procédé à la fusion-absorption de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT en date du 29 décembre 2017 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2017. Cette société entre dans le périmètre d'intégration au 1^{er} janvier 2017.

En 2017 ses produits d'exploitation sont de 49 K€ contre 400 K€ l'exercice précédent.

Ses charges externes s'élevant à 289 K€ sont composées principalement d'honoraires (129 k€), de frais de déplacements et missions (55k€) et de dépenses de locations (64k€).

Le résultat financier négatif de -15k€ se compose des intérêts sur les comptes courants et des intérêts des emprunts.

Le résultat exceptionnel est de 193 K€ et comprend la perte liée à la liquidation de AEDIS, une filiale de DEFREP (159k€) et une TVA non déduite sur les années antérieures passée en charges (33 k€).

Son résultat net est de -472 K€.

- DEFREP COSMETICS qui a pour objet la prise de participations dans des entreprises ayant pour objet le commerce de détail de tous produits cosmétiques, a débuté son activité le 01/05/2017.

Ses charges externes s'élèvent à 18 k€ et se composent essentiellement d'honoraires et de frais de réceptions.

Son résultat exceptionnel de -3 k€ correspond à l'amortissement dérogatoire pratiqué sur les frais d'acquisitions des titres de participations.

Son résultat net est une perte de 23k€

- IT STYLES DIFFUSION est spécialisé dans la vente par le biais de franchise de tous produits cosmétiques

Sa marge commerciale brute s'élève à 289 k€.

Ses charges externes de 288 k€ comprennent des frais de commissions pour 68 k€, des frais d'honoraires pour 58 k€ et des frais de sous-traitance pour 49 k€

Ses charges de personnel s'élèvent à 171k€.

Et son résultat net est une perte de 302 k€.

- La SARL MARC-MILANN est spécialisée dans le secteur d'activité de l'entretien corporel.

Pour 2017, sa marge commerciale s'élève à 2k€

Ses prestations de services ont atteint 79 k€, et ses charges externes 51 k€.

Ses charges de personnel sont de 65k€

Son résultat net est une perte de 45 k€.

V/ PRISE DE PARTICIPATIONS- CESSION DE PARTICIPATION

Par le biais de la filiale DEFREP :

- Le 31 mai 2017, constitution de la SNC DEFREP COSMETICS au capital de 10 000 €.

Par le biais de la sous filiale DEFREP COSMETICS :

- Le 1^{er} juin 2017 prise d'une participation de 50% dans la SAS IT STYLE DIFFUSION au capital de 10.000 €.
- Le 8 juin 2017 prise d'une participation de 70% dans la SARL MARC MILANN au capital de 1 524 €.

VI/ AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2017 de la société (en Euros) :

- Résultat de l'exercice perte de (69 966) €
En totalité au poste report à nouveau

Après affectation du résultat, la situation comptable se présenterait de la façon suivante :

- Capital social	: 1.864.610
- Autres réserves	: 2.116.033
- Report à nouveau	: <29.918.124>
- Capitaux propres	: <u><25.937.482></u>

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2017 sont de <25.937.482 K€> €. Le montant du capital social est de 1.864.610 €.

VII/ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende, au titre des trois exercices précédents.

VIII/ DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quatre du CGI, nous vous précisons qu'aucune des dépenses au titre des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du même code n'a été déduite au titre de l'exercice 2017

IX/ DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS**9.1 Dettes Fournisseurs**

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance inscrites dans les comptes de la société à la clôture de l'exercice :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
(A) Tranche de retard de paiement					
Nombres de factures concernées					
Montant total des factures concernées (TTC)			5 040	92 766	97.806
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours				

9.2 Créances clients

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des créances à l'égard des clients inscrites dans les comptes de la société à la clôture de ses deux derniers exercices :

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement					
Nombres de factures concernées					
Montant total des factures concernées (TTC)					0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours				

X/ ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En application de l'article L.232-1 du Code de commerce, je vous précise qu'aucunes dépenses en matière de recherche et développement n'ont été engagées au cours de l'exercice.

XI/ PRETS INTER-ENTREPRISES

Notre société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

XII/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice social.

XIII/ PERSPECTIVES

Notre société continue de respecter son plan de redressement.

XIV/ INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la situation de votre société sur les actions d'autocontrôle qu'elle détient :
Au 31 décembre 2017, SELCODIS détenait 7.105 de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article L 223-13 du code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote :

Détenant plus des deux tiers du capital social ou des droits de vote :
Lucien Selce
11, Chemin Calandrini
1231 Conches
Suisse

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, aux articles 223-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions réalisées au cours de l'exercice par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

XV/ CONVENTIONS CONCLUES

15.1 Conventions visées par l'article L225-86 et suivant du Code civil

Lesdites conventions sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes dont lecture sera donnée à l'assemblée. Il est précisé qu'au cours de l'exercice aucune convention nouvelle n'a été conclue.

15.2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une des filiales

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice

XVI/ INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**Monsieur Michel Jimenez****Groupe Selcodis**

- Président et membre du Directoire de la société SELCODIS
- Président du conseil d'administration d'AEDIS Groupe (société en liquidation judiciaire)
- Président du Conseil d'administration de DEFREP.
- gérant de la société MG SARL (société en liquidation judiciaire)

Autres : néant**Monsieur Lucien SELCE****Groupe Selcodis**

- Président du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Administrateur de la société Defrep

Autres

- Administrateur de la société Aedis Groupe (société en liquidation judiciaire)

Monsieur Bernard ROQUES**Groupe Selcodis**

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Administrateur de la société Euro Distribution Alimentaire

Autres

- Administrateur de la société FL Vuitton Gestion
- Administrateur de la société Inès de La Fressange

Monsieur Cyril COURT (jusqu'au 28.04.2017)

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis

Madame Natasha SELCE (à compter du 28.04.2017)

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis

Monsieur François-Louis VUITTON**Groupe Selcodis**

- Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président de la société Selcodis
- Administrateur Sicav de ODDO Génération

Autres

- Directeur Général et Administrateur de la société Inès de La Fressange SA
- Gérant de la société Inès de la Fressange SARL
- Président du Conseil de Surveillance de la société FL VUITTON Gestion et Conseil
- Gérant de la SC Financière FL VUITTON

- Gérant de la SCI FL VUITTON
- Administrateur de la société Aedis Groupe (société en liquidation judiciaire)

XVII/ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2017 nous vous informons qu'il n'a été versé aucune rémunération ni attribué aucun avantage de toute nature aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leur fonction de mandataires et il n'a été versé aucune rémunération par le groupe ou ses filiales à quelque titre que ce soit.

XVIII/ ARRIVEE A EXPIRATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous rappelons que les mandats des membres du Conseil de surveillance arrivent à expiration ce jour, vous aurez donc, au cours de l'assemblée générale, à vous prononcer sur le renouvellement desdits mandats.

XIX PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

19.1 Composition et expertise du Directoire et du Conseil de Surveillance

- Directoire

	Nom	Date de 1 ^{ère} Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du directoire	Michel Jimenez	23/06/2016		AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Membre du directoire	Pierre Baumgartner	23/06/2016		AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017

- Conseil de Surveillance

	Nom	Date de 1 ^{ère} Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil de Surveillance	Lucien Selce	20/12/2006	AGO du 31/10/2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Membre du CS	Bernard Roques	26/04/2007	AGO du 31/10/2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Membre du CS	Louis François Vuitton	20/12/2006	AGO du 31/10/2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Membre du CS	Cyril Court	20/12/2006	AGO du 31/10/2012	Démission le 28/04/2017
Membre du CS	Natasha Selce	28/04/2017		AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Expertise des membres du Conseil de Surveillance :

Lucien Selce, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice, il a occupé pendant 12 ans différents postes dans la banque d'investissement à Paris, puis à Londres.

Il dirige depuis 1999 un groupe d'investissements au titre duquel il occupe des postes d'administrateurs dans des sociétés industrielles et commerciales.

Bernard Roques, diplômé de l'Ecole de Commerce et Administration, a d'abord été en charge des prises de participations à la S D R SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes P M E puis au sein des groupes Pinault et ensuite I F I.

François-Louis Vuitton – M. François Louis Vuitton est diplômé de l'institut supérieur de commerce et de la chambre de commerce de Paris. Au cours de sa carrière il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Calberson, du Groupe Manzinger, des parfums Weill, Cuisine Plus – Bain Plus et Orcofi. Depuis 1994 il a repris la société Ines de la Fressange et a travaillé chez UBS et à la Banque de Neuflize. Il est entré dernièrement à la Financière Edmond de Rothschild.

Cyril Court - M. Cyril Court est "managing director" dans le département "global capital markets" d' HSBC Bank plc depuis 2000. Auparavant, il a exercé des fonctions similaires au sein de BNP Paribas et Daiwa Securities, après avoir travaillé chez Price Waterhouse à Londres. Il est diplômé de Supelec (1989).

Natasha Selce membre indépendant

19.2 Règlement Intérieur

Adopté lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 26 avril 2007, il précise les conditions de fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance et en particulier :

- Le rôle du conseil ;
- Le cycle et l'ordre du jour des Réunions préprogrammées ;
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Directoire ;
- La mission des comités :
 - o Le comité « contrôle des comptes »
 - o Le comité « stratégie et investissements »

- Les membres indépendants ;
- Le mode de contrôle de la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché;
- Les conditions d'application pour la tenue des réunions par des moyens de télécommunication conformément à la réglementation en vigueur.

19.3 Composition des comités

- Le comité « contrôle des comptes » :
 - o Monsieur Lucien Selce
 - o Monsieur Bernard Roques
- Le comité « stratégie et investissements »
 - o Monsieur François Louis Vuitton
 - o Monsieur Cyril Court

19.4 Membre indépendant

- Monsieur Cyril Court (jusqu'au 24/04/2017)
- Madame Natasha Selce (à compter du 28/04/2017)

19.5 Limitation des Pouvoirs du Directoire

Sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants :

- Au delà de 1 M € :
 - o L'engagement d'investissement ou de prises de participation
 - o Les opérations financières susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de l'Entreprise
 - o La signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs
 - o La cession de toute branche d'activité ou entité.
- Et quel qu'en soit le montant de l'opération :
 - o L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société
 - o L'émission de valeur mobilière de toute nature
 - o Les décisions de nature à influencer la stratégie du Groupe
 - o Le rachat par la société de ses propres actions.

19.6 Convocations aux réunions et diffusion de l'information

Les membres du conseil ont accès à leur demande à toute information concernant le fonctionnement de la société en particulier aux reportings d'exploitation et de trésorerie. Ils sont convoqués conformément aux statuts ainsi que les commissaires aux comptes qui, pour leur part, ne le sont que lors des réunions d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

19.7 Activités des organes d'administration au cours de l'exercice 2017

- Le directoire s'est réuni une fois le 25 avril 2017.
- Le Conseil de Surveillance s'est réuni une fois le 28 avril 2017.
- Conformément à l'article R823.9 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes semestriels.
- Les réunions des Directoires et Conseils de surveillance se sont déroulés à Paris
- Les procès-verbaux du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux membres et approuvés à la réunion suivante.

19.8 Principales décisions adoptées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice 2017

- Le Conseil de surveillance a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

XX/ PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne au sein de la société est défini comme le processus mis en œuvre par le conseil de surveillance, le Directoire et le personnel en vue de fournir une assurance quant à la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements, la réalisation et l'optimisation des opérations, la sauvegarde des actifs.

20.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

En matière de procédures de contrôle interne, les responsabilités étaient assumées aux divers niveaux de l'organisation du Groupe.

Au niveau, d'abord, de chacune des sociétés consolidées par le Groupe, le contrôle interne était organisé sous l'autorité des organes sociaux de l'entreprise. L'établissement des comptes, son calendrier, et ses méthodes devaient être conformes au manuel de procédures comptables. Les comptes étaient arrêtés par les conseils d'administration ou par les associés uniques des filiales et sont approuvés par les assemblées générales. S'agissant du reporting en cours d'année, les organes sociaux disposaient d'un document type à remplir selon un calendrier établi.

Une centralisation et une analyse de ces documents étaient réalisées au sein du service Contrôle de Gestion. Un Comité de site avait lieu au minimum une fois par trimestre. Il permettait de passer en revue tous les documents établis et de définir les actions correctrices à mettre en place. Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe.

20.2 Le Directoire et le Conseil de Surveillance

Le Directoire est composé de 2 membres, il assure la direction de la société sous le contrôle du Conseil de Surveillance qui est composé de 4 membres et qui exerce un contrôle permanent sur la gestion de la société.

Il a été adopté au sein de la société un règlement intérieur qui précise les conditions de fonctionnement des organes de direction et de surveillance (cf. point 19.2 ci-dessus), des comités des comptes et de stratégie et investissement (cf. 19.3 ci-dessus) ainsi que des limitations des pouvoirs du Directoire (cf. 19.5 ci-dessus).

20.3 Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration comptables & financières

La procédure et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- des budgets annuels établis pour chaque société du Groupe sur la base d'échanges entre le management de chaque filiale et la Direction Générale du Groupe. Pour chaque mois de l'année, ces budgets comprennent le compte de résultat, les principaux éléments de situation financière, notamment les stocks et un suivi des effectifs.
- la consolidation des comptes du Groupe SELCODIS, réalisée fin Juin et Fin Décembre à l'aide d'outils et selon des procédures du Groupe.
- le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan du Groupe. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation dans la mesure où les sociétés sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements.
- l'accélération de la remontée des informations du reporting définit la périodicité de remontées des informations.

XXI/ RENVOI AUX DISPOSITIONS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PRÉVOYANT LES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts de la société précisent à l'article 23-2 « Assemblées Générales » les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

XXII/ ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

XXIV/ RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTAL**24.1 Conséquence sociale et environnementale de l'activité de la société : conséquences sur le changement climatique de l'usage et des biens produits**

La société n'a pas d'activité ni de salariés et n'a donc pas pris d'engagement environnementaux, sociaux et en matière de changement climatique. Au sein de ses filiales, aucun engagement de ce type n'a été pris.

24.2 Engagement de la société en faveur de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, en faveur du développement durable de la lutte contre la discrimination et de la diversité

Aucun engagement de ce type n'a été pris tant au niveau de la société que de ses filiales.

XXV/ TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le tableau des cinq derniers exercices figure en annexe ci-après.

XXVI/ TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU DIRECTOIRE

Au présent rapport est joint le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

XXVII/ NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (Normes IAS / IFRS)

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), émis par l'I.A.S.B (International Accounting Standards Board).

Le groupe qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, établit à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2017 a été établie sous la responsabilité des organes d'administration et a fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes du Groupe.



Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports sur les comptes annuels de vos Commissaires aux Comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-88 et suivants du Code de Commerce. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

SELCODIS

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTOIRE
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)**

Exercice clos le 31 décembre 2017

NEANT

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2017	2016	2015	2014	2013
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social.....	1864610	1864610	1864610	1 864 610	1 864 610
Nombre des actions ordinaires existantes.....	6215364	6215364	6215364	6 215 364	6 215 364
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations.....					
Par exercice de droits de souscription.....					
II – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes.....					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 182 673	- 194 171	- 176 954	- 15 572 341	- 1 308 218
Impôts sur les bénéfices.....					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 69 966	- 83 978	- 4 903 413	- 882 725	- 458 721
Résultat distribué.....					
III – RESULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	-0,029	-0,031	-0,028	-2,505	0,21
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements & provisions.....	-0,011	-0,014	0,789	0,142	0,074
Dividende attribué à chaque action.....					
IV – PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés.....					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres Sociales, etc...).					

COMPTES CONSOLIDÉS**1. ACTIF (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.2017	Exercice clos le 31.12.2016
ACTIF		
Ecart d'acquisition	45	
immobilisations incorporelles nettes	193	50
immobilisations corporelles nettes	15	1453
Actifs financiers non courants		
Impôts différés		
Actif non courant	253	1503
Stocks de marchandises	2052	
Créances clients	79	416
Autres créances	1680	977
Trésorerie et équivalents de trésorerie	153	88
Actif courant	3 964	1 481
TOTAL ACTIF	4 217	2 984

2. PASSIF (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2017	Exercice clos le 31.12.2016
Passif		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-27 718	-28 824
Résultat net Groupe	-722	1 118
Capitaux propres part du Groupe	-26 575	-25 841
Intérêts minoritaires	-13	
Réserves minoritaires	-2 319	-2 326
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-28 908	-28 167
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	1 633	1 701
Dettes financières à long terme	26 596	26 619
Passifs d'impôt différé		
Passif non courant	28 229	28 320
Dettes fournisseurs d'exploitation	221	223
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an		
Autres dettes	3 637	2 576
Dettes financières à court terme	1 006	
Crédits à court terme et banques	32	32
Passif courant	4 896	2 831
TOTAL PASSIF	4 217	2.987

3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2017	Exercice clos le 31.12.16
CHIFFRE D'AFFAIRES	442	346
Autres produits de l'activité	3	0
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE	445	346
Achats consommés	-177	
Achats et charges externes	-878	-199
Subventions d'exploitation	1	
Impôts et taxes		0
Charges de personnel	-152	
Dotation aux amort. et aux provisions nettes	51	116
Autres produits et charges	-4	-117
RESULTAT OPERATIONNEL	-1160	146
Coûts de l'endettement net	0	0
Autres produits et charges financières	-21	0
RESULTAT AVANT IMPOT	-735	146
Impôt sur les résultats		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGRES	-735	146
Quote-part de résultat		972
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-735	1 118
Part revenant aux intérêts minoritaires	-13	0
RESULTAT NET REVENANT L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	-722	1.118
Résultat net par action (en euros)	-0.072	0.018
Résultat net dilué par action (en euros)	-0.072	0.018

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (EN K€)

(En milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
TRESORERIE AU 1ER JANVIER	56	8
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-735	1.118
Résultat des minoritaires	0	0
Amortissements et provisions nets des reprises	-46	-116
Actualisation des dettes et créances long terme		
(Plus) ou moins value sur sortie d'actifs		
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence		
Variation périmètre	1 450	
Coût de l'endettement financier net	1 035	
Charges d'impôt (exigible et différé)		
Capacité d'autofinancement	1 704	1 002
Impôts versés		
Variation sur clients et autres créances	-351	-1 291
Variation sur fournisseurs et autres dettes	1 003	195
Impact déconsolidation du GIE		
Incidence variation de périmètre		
Flux nets de trésorerie opérationnels	2 356	-94
FLUX D'INVESTISSEMENT	-	-2 291
Flux nets de trésorerie sur investissements	-	1 450
Flux nets de trésorerie après investissements	65	-1 544
FLUX DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Augmentation / remboursement net des comptes courants		1 592
Remboursement du crédit vendeur		
Intérêts financiers nets versés		
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	1 592	
Variation de la trésorerie	65	48
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	121	56
	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents actifs	153	88
Concours bancaires	-32	-32
Dettes financières court terme		
Trésorerie nette	121	56

5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (EN K€)

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

Variation des capitaux propres du Groupe

(Part du Groupe)

	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total capitaux propres
Situation au 31/12/16	1 864 610	(28 824 485)	1 118 053	(25 841 822)
Affectation résultat N-1		1 118 053	(1 118 053)	0
Résultat 31/12/2017			(721 383)	(721 383)
Variation périmètre				0
<i>Defrep</i>				
<i>It style</i>		(12 500)		(12 500)
<i>Marc milann</i>				0
Situation au 31/12/17	1 864 610	(27 718 932)	(721 383)	(26 575 705)

Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts minoritaires en début d'exercice	0	0
Résultat de l'exercice	-13	0
Réserves	-2 319	-2 326
Intérêts minoritaires en fin d'exercice	-2 332	-2 326

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ**NOTES PRELIMINAIRES****Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers du groupe EDA SA, ont été perdues au cours du 1^{er} semestre 2009 après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

Le jugement de liquidation des sociétés EDA SA et 2MD SAS a été prononcé le 26 mai 2009.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 Décembre 2017 ont été préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation.

En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015
- La troisième échéance a été payée le 30 Juin 2016 par apport en compte courant de Monsieur Lucien Selce.
- La quatrième échéance a été payée le 18 septembre 2017.

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1^{er} janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

Le 31 mai 2017, la société DEFREP et la société WAGRAPH DEVELOPPEMENT ont constitué la SNC DEFREP COSMETICS au capital de 10 000 €. Cette société a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

Le 1^{er} juin 2017 la société DEFREP, agissant pour le compte de la SNC DREFREP COSMETICS, a pris une participation de 50% dans la SAS IT STYLE DIFFUSION au capital de 8.000 €.

Le 8 juin 2017 la société DEFREP, agissant pour le compte de la SNC DREFREP COSMETICS, a pris une participation de 70% dans la SARL MARC MILANN au capital de 1 524 €.

La société DEFREP a procédé à une fusion-absorption de la société WAGRAPH DEVELOPPEMENT en date du 29 décembre 2017 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2017. En rémunération de la fusion, il est procédé à une augmentation de capital d'un montant de 1 019 488,32 Euros, assortie d'une prime de fusion d'un montant de 24 961,97 Euros.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 Décembre 2017 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 publiés.

Au titre de l'exercice les filiales sans aucune activité, mise en liquidation , judiciaire ont été exclues du périmètre de consolidation.

2.1.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent au 31 décembre 2017 les états financiers de SELCODIS et de ses filiales : DEFREP, DEFREP COSMETICS, IT STYLES, SARL MARC-MILANN et GIE FINANCIERE SUPERVOX.

La filiale italienne FMI n'a pas été consolidée car les informations nécessaires à la consolidation n'ont pas pu être obtenues dans les délais. Cette société est détenue à 100 % par la société IT STYLES DIFFUSION ;

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale, à l'exception de IT STYLE qui a été consolidée par la méthode de l'intégration proportionnelle.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupe avec les sociétés du Groupe.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- Elimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- Elimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- Elimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés consolidées ont établi des situations comptables au 31 Décembre 2017

2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.1 Écarts d'acquisition

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

Compte tenu de la liquidation des sociétés EDA et 2MD et de la non prise en compte de ses sociétés dans le périmètre de consolidation, les écarts d'acquisition sur ces sociétés ont été soldés au 31/12/2009.

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif

incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	8 ans
Agencement et Installations	Linéaire	5-10 ans

2.2.4 Actifs financiers non courants

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

2.2.5 Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 Impôts différés

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

2.2.7 Emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc

constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

2.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Autres provisions

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

2.2.9 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entrée dans le périmètre de consolidation au 01 janvier 2017 des sociétés : DEFREP, DEFREP COSMETICS, IT STYLES, et MARC-MILANN.

	31/12/2017	31/12/2016
Sociétés consolidées par intégration globale	% de contrôle	% intérêt
SELCODIS 68,rue Singer – 75016 Paris		
DEFREP 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%
DEFREP COSMETICS 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%
MARC-MILANN 37 RUE René Cassin-51430 Bezannes	70%	70%
FINANCIERE SUPERVOX ZI Du Midi - 31 190 AUTERIVE	43,75%	43,75%

	31/12/2017	31/12/2016
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	% de contrôle	% intérêt
IT STYLE 68,rue Singer – 75016 Paris	50%	50%

4. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

Rapport de l'activité de l'année 2017

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société.

La première échéance du plan a été honorée en Juillet 2014. La deuxième le 30 Juin 2015 , la troisième échéance le 30 Juin 2016, et la quatrième échéance a été honorée le 18 septembre 2017.

La société DEFREP a procédé à une fusion -absorption avec la filiale de SELCODIS, WAGRAPH DEVELOPPEMENT en date du 29 décembre 2017 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2017.

5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	46	83
Immobilisations corporelles	245	51
Actifs financiers non courants	14 989	16 427
Total immobilisations	15 280	16 561

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	1	83
Immobilisations corporelles	52	0
Actifs financiers non courants	14 974	14 974
Total immobilisations	15 027	15 057

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Participations non consolidées (1)	16 340	5	1 450	14 895
Dépôt sur baux commerciaux	66		7	73
Autres actifs financiers non courants	21			21
Valeur brute	16 427	5	1 457	14 989

(1) Entrée de DEFREP dans le périmètre de consolidation

Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Participations non consolidées	14 888			14 888
Autres actifs financiers non courants	86			86
Total dépréciations sur actifs financiers non courants	14 974	0	0	14 974

Les participations non consolidées correspondent :

- Aux titres des sociétés en liquidation :

NAUDER SA	13.451 K€
EDA	1.066 K€
CREANCES RATTACHEES	31 K€
Au 31.12.2017	14.548 K€

- Aux titres des autres sociétés :

SCI LE ROUAT	249 K€
SCI LA REINE	76 K€
SCI LA GRANGE	16 K€
SOCIETE FMI	5 K€
Au 31.12.2017	346 K€
TOTAL	14 895 K€

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Résultats
				Brut	Net	
S.C.I DU ROUAT						
Le Rouat - 31190 AUTERIVE	2	68	100,00	249	0	0
SIREN : 320 722 226						
S.C.I LA GRANGE						
Z.I.du Midi - 31190 AUTERIVE	5	18	100,00	16	0	0
SIREN : 329 162 937						
S.C.I. LA REINE						
Z.I.du Midi - 31190 AUTERIVE	76	-127	100,00	76	0	-1
SIREN : 399 220 151						
NAUDER SA *						
ZI du Midi - 31190 AUTERIVE	862	-23 824	99,99	13 451	0	-388
SIREN : 542 080 627						
EDA SA (1)						
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	-29 049
SIREN : 444 284 822						

(*) Sociétés mises en liquidation le 30/03/2003 (chiffres au 30/06/2003)

- (1) La société EDA a été mise en liquidation le 26 mai 2009. Les chiffres concernent l'exercice du 31 décembre 2008, non arrêté.

5.2 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

5.3 Créances clients & comptes rattachés et autres créances

Détail des créances clients et autres créances

	En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/16
Avance et acomptes			
Fournisseurs AAR			
Clients et comptes rattachés	79	415	
Personnel et organismes sociaux			
Etat & collectivité	150	105	
Charges constatées d'avance et cpte de régularisation d'actif			
Créances sur société d'affacturage			
Créances sur filiales non consolidées		872	
Autres	1 530		
Valeur nette des créances	1 759	1 392	

Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total 31/12/2017	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes		-	
Fournisseurs AAR		-	
Clients et comptes rattachés	79	79	-
Etat et collectivité	150	150	-
Charges constatées d'avance			
Créances sur filiales non consolidées		-	
Autres	1 530	1 530	
Valeur nette des créances	1 759	1 759	-

5.4 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 Décembre 2017, l'analyse du risque est la suivante :

JUSTES VALEURS BILANCIELLE (En milliers d'euros)	Brut	Provision pour dépréciation	Imputation sur compte courant	Net
Titres de participation détenus par SELCODIS	14 870	-14 867	-	3
Créances détenues par SELCODIS	9 251	-9 251	0	0
Créances nettes détenues par le GIE SUPERVOX*	2 667	-2 625	42	
Créances détenues par DEFREP COSMETICS	490	0	490	
	27 278	-26 743	0	535

5.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 121 K€ et se détaille de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents actifs	153	88
Concours bancaires	32	32
Trésorerie nette	121	56

5.6 Réserves consolidées

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- La part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- L'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.

5.7 Provisions pour risques & charges

5.7.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Divers	1 701		67	1 634
Total	1 701		67	1 634

5.8 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

En milliers d'euros	Total 31/12/2017	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières diverses	1 006	1 006		
Emprunt Crédit-bail				
Participation des salariés				
Obligations	-	-		
Divers				
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)	8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible (3)	18 420		18 420	
TOTAL	27 602	1 006	26 596	-

Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 8) sont estimés à 4 176 K€.

- (2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€.
- (3) Le compte courant disponible de Monsieur Lucien Selce s'établit au 31 Décembre 2017 à 18 420 K€.

Comme indiqué dans le § 8 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

5.9 Détail des dettes d'exploitation

Le détail des postes autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Avances et accompagnements		
Dettes fiscales et sociales	419	349
Divers (1)	3 218	2 227
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL	3 637	2 576

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

- (1) Les dettes diverses se composent du compte courant sur filiales non consolidées à hauteur de 631 K€

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

La société a réalisé un chiffre d'affaire de 442 K€

Les charges sont principalement composées :

- Locations pour 105 k€
- Honoraires pour 227 k€
- Frais de personnel pour 152 k€

Le résultat opérationnel est de -735 K€

6.1 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 Décembre 2017, la situation fiscale se traduit par :

- Déficits reportables (en base) : 48 488 K€
- Au 31 Décembre 2017, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 Décembre 2017, les sociétés suivantes :

- SELCODIS
- DEFREP

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
Total	4 176
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
Engagements reçus	
Cautions (2)	8 584
Total	8 584
Nantissement du compte courant	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
Total	4 000

(2) Dont octroyées par :

- Chenard & Walcker : sur plan de continuation Nauder 2000 4.176
- CEGI (Loyer Auterive) 1.734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- Lucien Selce 26 596

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10.000 K€ pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées.

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Autres engagements

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la CEGI à hauteur de 4.000 K€.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales	K€
Néant	
	0
Total	0
2. PERSONNES PHYSIQUES	
Monsieur Lucien SELCE	0
Compte courant passif (1) (2)	26 596
Total	26 596

(1) Au 31 Décembre 2017, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur.

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31.12.2017

Nature du compte	Valeur avant retraitement	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5 .8)	31/12/2017
Compte courant	26 596	0	26 596

(2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la CEGI (4.000 K€) (cf. § 8).

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	32 008 045	32 008 045			
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Terrains	50 000		50 000	50 000	
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	23 451 326	22 001 326	1 450 000	1 450 000	
Créances rattachées à des participations	9 123	9 123			
Autres titres immobilisés	20 844	20 844			
Prêts	19 861	19 861			
Autres immobilisations financières	65 938	65 938			
TOTAL (I)	55 625 137	54 125 137	1 500 000	1 500 000	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	113 082		113 082	101 888	
. Autres	12 546 883	9 250 677	3 296 206	3 296 206	11 194
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707			
Disponibilités	8 337		8 337	5 467	2 870
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	12 774 009	9 356 383	3 417 626	3 403 562	14 064
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	68 399 147	63 481 521	4 917 626	4 903 562	14 064

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 864 610)	1 864 610	1 864 610	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 116 033	2 116 033	
Report à nouveau	-29 848 158	-29 764 180	- 83 978
Résultat de l'exercice	-69 966	-83 978	14 012
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-25 937 482	-25 867 515	- 69 967
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	1 493 697	1 606 405	- 112 708
Provisions pour charges	63 870	63 870	
TOTAL (III)	1 557 567	1 670 275	- 112 708
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	3 840	3 840	
. Associés	225 908		225 908
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 552	194 298	- 54 746
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	215 340	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	47 280	58 705	- 11 425
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	28 665 621	28 628 621	37 000
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	29 297 540	29 100 803	196 737
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	4 917 626	4 903 562	14 064

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits	50		50	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	50		50	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes	57 860	68 726	- 10 866	-15,81
Impôts, taxes et versements assimilés	76	1 450	- 1 374	-94,76
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	11 194	13 708	- 2 514	-18,34
Autres charges	887	2	885	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	70 016	83 885	- 13 869	-16,53
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	-69 966	-83 885	13 919	16,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées		92	- 92	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)	92		- 92	-100
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-92	92	-100
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-69 966	-83 978	14 012	16,69

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	123 901	123 901		0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	123 901	123 901		0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	123 901	123 901		0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	123 901	123 901		0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-0			
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	123 951	123 901	50	0,04
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	193 918	207 879	- 13 961	-6,72
RESULTAT NET	-69 966	-83 978	14 012	16,69
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTES PRELIMINAIRES

Informations relatives à l'entreprise.

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues au cours du 1^{er} semestre 2009 après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

Le jugement de liquidation a été prononcé le 26 mai 2009.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFREP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPH DEVELOPPEMENT.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation.

En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015
- La troisième échéance a été payée le 30 juin 2016 par apport en compte courant de Monsieur Lucien Selce.
- La quatrième échéance a été payée en septembre 2017

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Le total du bilan avant répartition du résultat au 31 décembre 2017 s'élève à 4.917 626 Euros et le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2017, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de 69.966 Euros.

La période s'étend sur une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon la méthode linéaire sur trois ans. Compte tenu de la liquidation de la société « EDA », en date du 26 mai 2009, les deux malis de fusion figurant dans les comptes pour un montant de 32 008 K€ sont dépréciés à hauteur de 100 %.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

2.3 Participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Provisions inscrites au bilan

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan" décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

2.7 Règles et méthodes spécifiques

Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

- Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
- L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2017 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

Le risque encouru au 31 décembre 2017 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

(En K€)	Brut	Provision actif	Provision passif	Net
VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA				
Filiales liquidées (avec filiale EDA)				
Titres de participation détenus par SELCODIS	14 516	-	14 516	-
Créances détenues par SELCODIS	9 203	-	9 203	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Autres filiales				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 934	-	7 484	1 450
Créances détenues par SELCODIS	3 343	-	47	3 296
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
				4 746
Total titres de participation détenus par SELCODIS	23 450	-	22 000	1 450
Total créances détenues par SELCODIS	12 546	-	9 250	3 296
Total provision pour risque et charges	-	-	-	-
	35 996	-	31 250	4 746

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

La participation dans DEFREP de 8.587 K€ est provisionnée à hauteur de 7.137 K€

Au 31 décembre 2017, les risques bilanciels ressortent à 1 450 K€ pour SELCODIS SA et à 3.296 K€ pour le GIE, soit un total de 3.296 K€.

3. IMMOBILISATIONS (en €)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	32 008 045		
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	50 000		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	23 460 449		
Autres titres immobilisés	20 844		
Prêts et autres immobilisations financières	85 799		
TOTAL	23 567 092		
TOTAL GENERAL	55 625 137		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			32 008 045	
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			50 000	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			23 460 449	
Autres titres immobilisés			20 844	
Prêts et autres immobilisations financières			85 799	
TOTAL			23 567 092	
TOTAL GENERAL			55 625 137	

4- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	1 223 503 281 013 63 870 101 888	 11 194	100 759 23 142	1 122 744 257 871 63 870 113 082
TOTAL Provisions	1 670 275	11 194	123 901	1 557 567
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	32 008 045 22 010 449 106 643 9 356 383			32 008 045 22 010 449 106 643 9 356 383
TOTAL Dépréciations	63 481 521			63 481 521
TOTAL GENERAL	65 151 795	11 194	123 901	65 039 088

(1) Détail des autres dépréciations

- . Dont provision pour dépréciation du compte courant Nauder : 9 171 K€
- . Dont provision pour dépréciation des risques filiales : 77K€
- . Dont provision pour dépréciation des débiteurs divers : 2 K€
- . Dont provision pour dépréciation des VMP : 106 K€

(2) Détail des provisions sur Immobilisations incorporelles

- . Provision pour dépréciation sur mali de fusion : 32 008 K€

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

EN K€	VALEUR BRUTE 01.01.17	VALEUR BRUTE 31.12.2017	PLUS VALUE LATENTE
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
Total	106	106	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2017 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société à un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>
Capital souscrit, non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (nettes)	23 450	22 000		
Créances rattachées à des participations	9	9		
Prêts	20	20		
Autres titres immobilisés	21	21		
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations	23 500	22 050		
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	12 546	9 250		
Capital souscrit appelé, non versé				
Total créances	12 546	9 250		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1372			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	818			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
Total dettes	2 190			

FONDS COMMERCIAL

Les opérations juridiques réalisées avec OED Finances et OED SA en fin d'année 2005 ont conduit à constater dans les comptes deux malis de fusion pour un montant total de 32 008 K€, déprécié à 100 % au 30 juin 2009.

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42	50
Dettes fiscales et sociales	47	27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	89	77

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Valeur nominale des actions en €	Au début de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Au 31/12/2016	0,30	6 215 364		6 215 364

RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€

EN K€

Produits exceptionnels :

Produits divers (ajustement comptes de tiers)	0
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions	124
Total des produits exceptionnels	124

Charges exceptionnelles :

Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	0
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	0
Frais cession de titres	0
Charges exceptionnelles diverses	124
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	0
Total des charges exceptionnelles	124

Résultat exceptionnel**0****ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Engagements donnés	Montant (en K€)
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	4 176
Engagements de paiement de loyers (1)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
Total	4 176

Engagements reçus

Cautions (2)	8 584
Total	8 584

Nantissement du compte courant

Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
Total	4 000

(1) Dont concernant :

Plan de continuation Nauder 4 176

(2) Dont octroyées par :

- Chenard & Walcker : sur plan de continuation Nauder 2000 4 176
- CEGI (Loyer Auterive) 1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- Lucien Selce 26.476

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
S.C.I DU ROUAT									
Le Rouat - 31190 AUTERIVE SIREN : 320 722 226	2	68	100,00	249	0	41	-	-	0
S.C.I LA GRANGE									
Z.I du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 329 162 937	5	18	100,00	16	0	4	-	-	0
S.C.I. LA REINE									
Z.I du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 399 220 151	76	-127	100,00	76	0	0	-	0	-1
GIE FINANCIERE SUPERVOX									
Z.I du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 350	43,75	6	0	3 295	-	0	-
NAUDER SA *									
ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 542 080 627	862	-23 824	99,99	13 451	0	9 171	10 043	1 327	-388
EDA SA (1)									
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 444 284 822	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFREP SA									
68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	2 107	100,00	8 587	1 450	0	352	43	-472

(*) Société mise en liquidation avant le 28/10/2003 (chiffres au 30/06/2003)

- (1) La société EDA a été mise en liquidation le 26 mai 2009. Les chiffres concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017

Néant

EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE

SELCODIS

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 864 609 euros
Siège social : 68 rue Singer – 75116 PARIS
690 800 354 RCS PARIS**

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous soumettons, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés par le Directoire.

Le Directoire vous a présenté les comptes sociaux et consolidés ainsi que son rapport sur l'activité de la société et sur la gestion du groupe consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le rapport du Directoire, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les comptes consolidés. Nous vous invitons, en conséquence, à approuver les comptes sociaux et consolidés, le projet d'affectation du résultat ainsi que les résolutions présentées par le Directoire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

AUBART & ASSOCIÉS

49 rue de Prony
75017 PARIS



compagnie fiduciaire audit

9, Allée Serr
33072 BORDEAUX CEDEX

SELCODIS SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

SELCODIS SA

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €
N° Siren : 690 800 354

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SELCODIS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

MM

38

III. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des comptes courants des filiales.

Risques identifiés

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 1.450.000 euros, les créances rattachées et les comptes courants des filiales qui s'élèvent à un montant net de 3.296.206€ représentent les postes les plus importants du bilan.

- Les titres de participations sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe des comptes sociaux, la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique. L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.
- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable tel que cela est décrit dans la note 2.5 de l'annexe des comptes sociaux.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

WW

3

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Provisions inscrites au bilan

Risques identifiés

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation décrite à la note 2.7 de l'annexe des comptes sociaux repose sur :

- Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
- L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour risques et charges, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la situation.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

WV

3

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

V. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SELCODIS par votre Assemblée générale du 27 juin 2012 pour le Cabinet AUBART et ASSOCIES et du 27 juin 2012 pour le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

Au 31 décembre 2017, le cabinet AUBART et ASSOCIES était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT dans la 7^{ème} année.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Wk

8

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

MK

3

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

A Paris le 12 novembre 2018

AUBART ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes titulaire

Mehdi KAHOUL
Commissaire aux Comptes

(Signature de Mehdi KAHOUL)
Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 25 pages.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux Comptes titulaire

(Signature de Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU)
Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Vu <i>Les Commissaires aux Comptes</i>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	32 008 045	32 008 045			
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Terrains	50 000		50 000	50 000	
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	23 451 326	22 001 326	1 450 000	1 450 000	
Créances rattachées à des participations	9 123	9 123			
Autres titres immobilisés	20 844	20 844			
Prêts	19 861	19 861			
Autres immobilisations financières	65 938	65 938			
TOTAL (I)	55 625 137	54 125 137	1 500 000	1 500 000	14 064
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	113 082		113 082	101 888	
. Autres	12 546 883	9 250 677	3 296 206	3 296 206	11 194
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707			
Disponibilités	8 337		8 337	5 467	2 870
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	12 774 009	9 356 383	3 417 626	3 403 562	14 064
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	68 399 147	63 481 521	4 917 626	4 903 562	14 064

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 864 610)	1 864 610	1 864 610	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 116 033	2 116 033	
Report à nouveau	-29 848 158	-29 764 180	-83 978
Résultat de l'exercice	-69 966	-83 978	14 012
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-25 937 482	-25 867 515	- 69 967
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	1 493 697	1 606 405	- 112 708
Provisions pour charges	63 870	63 870	
TOTAL (III)	1 557 567	1 670 275	- 112 708
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	3 840	3 840	
. Associés	225 908		225 908
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 552	194 298	- 54 746
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	215 340	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	47 280	58 705	- 11 425
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	28 665 621	28 628 621	37 000
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	29 297 540	29 100 803	196 737
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	4 917 626	4 903 562	14 064

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	Présenté en Euros
	France	Exportations	Total	Total	%	
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						Vu <i>Les Commissaires aux Comptes</i>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	50			50	50	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	57 860		68 726	- 10 866	- 15,81	
Impôts, taxes et versements assimilés	76		1 450	- 1 374	- 94,76	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges	11 194		13 708	- 2 514	- 18,34	
Autres charges	887		2	885	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)	70 016		83 885	- 13 869	- 16,53	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	-69 966		-83 885	13 919	16,59	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées				92	- 92	-100
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)				92	- 92	-100
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				-92	92	-100
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-69 966		-83 978	14 012	16,69	

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Vu

Compte de résultat (suite)

Les Commissaires aux Comptes

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	123 901	123 901		0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	123 901	123 901		0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	123 901	123 901		0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	123 901	123 901		0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-0			
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	123 951	123 901	50	0,04
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	193 918	207 879	- 13 961	-6,72
RESULTAT NET	-69 966	-83 978	14 012	16,69
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**NOTES PRELIMINAIRES****Vu***Les Commissaires aux Comptes***Informations relatives à l'entreprise.**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues au cours du 1^{er} semestre 2009 après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

Le jugement de liquidation a été prononcé le 26 mai 2009.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFREP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPH DEVELOPPEMENT.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Vu

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce ~~de Paris~~ a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation.

En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015
- La troisième échéance a été payée le 30 juin 2016 par apport en compte courant de Monsieur Lucien Selce.
- La quatrième échéance a été payée en septembre 2017

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Vu

Les Commissaires aux Comptes

Le total du bilan avant répartition du résultat au 31 décembre 2017 s'élève à 4.917 626 Euros et le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2017, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de 69.966 Euros.

La période s'étend sur une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon la méthode linéaire sur trois ans.

Compte tenu de la liquidation de la société « EDA », en date du 26 mai 2009, les deux malis de fusion figurant dans les comptes pour un montant de 32 008 K€ sont dépréciés à hauteur de 100 %.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

2.3 Participation et autres titres immobilisés**Vu***Les Commissaires aux Comptes*

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

2.5 Crédances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Provisions inscrites au bilan

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan" décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

2.7 Règles et méthodes spécifiques

Vu

Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

Les Commissaires aux Comptes

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

- Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
- L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2017 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

Le risque encouru au 31 décembre 2017 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

(En K€)

VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA	Brut	Provision actif	Provision passif	Net
Filiales liquidées (avec filiale EDA)				
Titres de participation détenus par SELCODIS	14 516	-	14 516	-
Créances détenues par SELCODIS	9 203	-	9 203	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Autres filiales				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 934	-	7 484	1 450
Créances détenues par SELCODIS	3 343	-	47	3 296
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
Total titres de participation détenus par SELCODIS	23 450	-	22 000	1 450
Total créances détenues par SELCODIS	12 546	-	9 250	3 296
Total provision pour risque et charges	-	-	-	-
	35 996	-	31 250	4 746

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

La participation dans DEFREP de 8.587 K€ est provisionnée à hauteur de 7.137 K€

Au 31 décembre 2017, les risques bilanciels ressortent à 1 450 K€ pour SELCODIS SA et à 3.296 K€ pour le GIE, soit un total de 3.296 K€.

3. IMMOBILISATIONS
(en €)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	32 008 045		
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	50 000		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	23 460 449		
Autres titres immobilisés	20 844		
Prêts et autres immobilisations financières	85 799		
TOTAL	23 567 092		
TOTAL GENERAL	55 625 137		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			32 008 045	
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			50 000	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			23 460 449	
Autres titres immobilisés			20 844	
Prêts et autres immobilisations financières			85 799	
TOTAL			23 567 092	
TOTAL GENERAL			55 625 137	

4- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées			VU <i>Les Commissaires aux Comptes</i>	
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	1 223 503 281 013 63 870 101 888		100 759 23 142 11 194	1 122 744 257 871 63 870 113 082
TOTAL Provisions	1 670 275	11 194	123 901	1 557 567
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	32 008 045 22 010 449 106 643 9 356 383			32 008 045 22 010 449 106 643 9 356 383
TOTAL Dépréciations	63 481 521			63 481 521
TOTAL GENERAL	65 151 795	11 194	123 901	65 039 088

(1) Détail des autres dépréciations

- . Dont provision pour dépréciation du compte courant Nauder : 9 171 K€
- . Dont provision pour dépréciation des risques filiales : 77K€
- . Dont provision pour dépréciation des débiteurs divers : 2 K€
- . Dont provision pour dépréciation des VMP : 106 K€

(2) Détail des provisions sur Immobilisations incorporelles

- . Provision pour dépréciation sur mali de fusion : 32 008 K€

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**Vu***Les Commissaires aux Comptes*

EN K€	VALEUR BRUTE 01.01.17	VALEUR BRUTE 31.12.2017	PLUS VALUE LATENTE
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
Total	106	106	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2017 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Vu

Les Commissaires aux Comptes

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société à un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	Brut	Provision	Brut	Provision
Capital souscrit, non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (nettes)	23 450	22 000		
Créances rattachées à des participations	9	9		
Prêts	20	20		
Autres titres immobilisés	21	21		
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations	23 500	22 050		
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	12 546	9 250		
Capital souscrit appelé, non versé				
Total créances	12 546	9 250		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1372			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	818			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
Total dettes	2 190			

FONDS COMMERCIAL**Vu***Les Commissaires aux Comptes*

Les opérations juridiques réalisées avec OED Finances et OED SA en fin d'année 2005 ont conduit à constater dans les comptes deux malis de fusion pour un montant total de 32 008 K€, déprécié à 100 % au 30 juin 2009.

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42	50
Dettes fiscales et sociales	47	27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	89	77

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Valeur nominale des actions en €	Au début de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Au 31/12/2016	0,30	6 215 364		6 215 364

RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€

Vu**EN K€***Les Commissaires aux Comptes*

Produits exceptionnels :	
Produits divers (ajustement comptes de tiers)	0
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions	124
Total des produits exceptionnels	124
Charges exceptionnelles :	
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	0
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	0
Frais cession de titres	0
Charges exceptionnelles diverses	124
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	0
Total des charges exceptionnelles	124
Résultat exceptionnel	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant (en K€)
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	4 176
Engagements de paiement de loyers (1)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
Total	4 176

Engagements reçus	
Cautions (2)	8 584
Total	8 584
Nantissement du compte courant	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
Total	4 000

(1) Dont concernant :

Plan de continuation Nauder 4 176

(2) Dont octroyées par :

- <u>Chenard & Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4 176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	26.476
-----------------------	--------

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

Vu

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Les Commissaires aux Comptes

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
S.C.I DU ROUAT Le Rouat - 31190 AUTERIVE SIREN : 320 722 226	2	68	100,00	249	0	41	-	-	0
S.C.I LA GRANGE Z.I du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 329 162 937	5	18	100,00	16	0	4	-	-	0
S.C.I LA REINE Z.I du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 389 220 151	76	-127	100,00	76	0	0	-	0	-1
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 350	43,75	6	0	3 295	-	0	-
NAUDER SA *									
ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 542 080 627	862	-23 824	99,99	13 451	0	9 171	10 043	1 327	-388
EDA SA (1) 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 444 284 822	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-20 040
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	2 107	100,00	8 587	1 450	0	352	43	-472

(* Société mise en liquidation avant le 28/10/2003 (chiffres au 30/06/2003)

Vu

Les Commissaires aux Comptes

(1) La société EDA a été mise en liquidation le 26 mai 2009. Les chiffres concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017

Néant

EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS**

AUBART & ASSOCIÉS

49 rue de Prony
75017 PARIS



compagnie fiduciaire audit
9, Allée Serr
33072 BORDEAUX CEDEX

SELCODIS SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

SELCODIS SA

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €
N° Siren : 690 800 354

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SELCODIS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés.

III. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Mouvements de périmètre

Risques identifiés

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées. Ces acquisitions ont donné lieu à la comptabilisation de goodwills.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Notre approche a consisté à apprécier la correcte valorisation de ces goodwills lors de l'entrée dans le périmètre de ces nouvelles acquisitions.

8

IV. Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

V. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SELCODIS par votre Assemblée générale du 27 juin 2012 pour le Cabinet AUBART et ASSOCIES et du 27 juin 2012 pour le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

Au 31 décembre 2017, le cabinet AUBART et ASSOCIES était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT dans la 7ème année.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

26

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

- erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
 - concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes

Rapport au conseil de surveillance

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

38

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

A Paris, le 12 novembre 2018

AUBART ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes titulaire

Mehdi KAHOUL
Commissaire aux Comptes

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux Comptes titulaire

Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat consolidés et annexe.
Ce rapport contient 28 pages.*

COMPTE CONSOLIDÉS1. ACTIF (EN K€)

Vu

Les Commissaires aux Comptes

	Exercice clos le 31.12.2017	Exercice clos le 31.12.2016
ACTIF		
Ecart d'acquisition		
immobilisations incorporelles nettes	45	
immobilisations corporelles nettes	193	50
Actifs financiers non courants	15	1453
Impôts différés		
Actif non courant	253	1503
Stocks de marchandises	2052	
Créances clients	79	416
Autres créances	1680	977
Trésorerie et équivalents de trésorerie	153	88
Actif courant	3 964	1 481
TOTAL ACTIF	4 217	2 984

2. PASSIF (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2017	Exercice clos le 31.12.2016
Passif		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-27 718	-28 824
Résultat net Groupe	-722	1 118
Capitaux propres part du Groupe	-26 575	-25 841
Intérêts minoritaires	-13	
Réserves minoritaires	-2 319	-2 326
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-28 908	-28 167
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	1 633	1 701
Dettes financières à long terme	26 596	26 619
Passifs d'impôt différé		
Passif non courant	28 229	28 320
Dettes fournisseurs d'exploitation	221	223
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an		
Autres dettes	3 637	2 576
Dettes financières à court terme	1 006	
Crédits à court terme et banques	32	32
Passif courant	4 896	2 831
TOTAL PASSIF	4 217	2 987

3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)**Vu***Les Commissaires aux Comptes*

	Exercice clos le 31.12.2017	Exercice clos le 31.12.16
CHIFFRE D'AFFAIRES	442	346
Autres produits de l'activité	3	0
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE	445	346
Achats consommés	-177	
Achats et charges externes	-878	-199
Subventions d'exploitation	1	
Impôts et taxes		0
Charges de personnel	-152	
Dotation aux amort. et aux provisions nettes	51	116
Autres produits et charges	-4	-117
RESULTAT OPERATIONNEL	-1160	146
Coûts de l'endettement net	0	0
Autres produits et charges financières	-21	0
RESULTAT AVANT IMPOT	-735	146
Impôt sur les résultats		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREGES	-735	146
Quote-part de résultat		972
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-735	1 118
Part revenant aux intérêts minoritaires	-13	0
RESULTAT NET REVENANT L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	-722	1.118
Résultat net par action (en euros)	-0.072	0.018
Résultat net dilué par action (en euros)	-0.072	0.018

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (EN K€)**Vu**

(En milliers d'euros)

31/12/2017

31/12/2016

Les Commissaires aux Comptes

TRESORERIE AU 1ER JANVIER	56	8
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-735	1 118
Résultat des minoritaires	0	0
Amortissements et provisions nets des reprises	-46	-116
Actualisation des dettes et créances long terme (Plus) ou moins value sur sortie d'actifs		
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence		
Variation périmètre	1 450	
Coût de l'endettement financier net	1 035	
Charges d'impôt (exigible et différé)		
Capacité d'autofinancement	1 704	1 002
Impôts versés		
Variation sur clients et autres créances	-351	-1 291
Variation sur fournisseurs et autres dettes	1 003	195
Impact déconsolidation du GIE		
Incidence variation de périmètre (trésorerie acquise)	1 641	
Flux nets de trésorerie opérationnels	3 997	-94
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Flux nets de trésorerie sur investissements	-3 933	-1 450
Flux nets de trésorerie après investissements	64	-1 544
FLUX DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Augmentation / remboursement net des comptes courants		1 592
Remboursement du crédit vendeur		
Intérêts financiers nets versés		
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	0	1 592
Variation de la trésorerie	64	48
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	121	56

	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents actifs	153	88
Concours bancaires	-32	-32
Dettes financières court terme		
Trésorerie nette	121	56

5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (EN K€)

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

VuVariation des capitaux propres du Groupe*Les Commissaires aux Comptes*

(Part du Groupe)

	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total capitaux propres
Situation au 31/12/16	1 864 610	(28 824 485)	1 118 053	(25 841 822)
Affectation résultat N-1		1 118 053	(1 118 053)	0
Résultat 31/12/2017			(721 383)	(721 383)
Variation périmètre <i>Defrep</i> <i>It style</i> <i>Marc milann</i>		(12 500)		(12 500)
Situation au 31/12/17	1 864 610	(27 718 932)	(721 383)	(26 575 705)

Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts minoritaires en début d'exercice	0	0
Résultat de l'exercice	-13	0
Réserves	-2 319	-2 326
Intérêts minoritaires en fin d'exercice	-2 332	-2 326

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ**NOTES PRELIMINAIRES****Vu****Informations relatives à l'entreprise***Les Commissaires aux Comptes*

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers du groupe EDA SA, ont été perdues au cours du 1^{er} semestre 2009 après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

Le jugement de liquidation des sociétés EDA SA et 2MD SAS a été prononcé le 26 mai 2009.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 Décembre 2017 ont été préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé « un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Vu

Les Commissaires aux Comptes

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation.

En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015
- La troisième échéance a été payée le 30 Juin 2016 par apport en compte courant de Monsieur Lucien Selce.
- La quatrième échéance a été payée le 18 septembre 2017.

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1^{er} janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

Vu

Le 31 mai 2017, la société DEFREP et la société WAGRAPH DEVELOPPEMENT ont constitué la SNC DEFREP COSMETICS au capital de 10 000 €. Cette société a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

Le 1^{er} juin 2017 la société DEFREP, agissant pour le compte de la SNC DREFREP COSMETICS, a pris une participation de 50% dans la SAS IT STYLE DIFFUSION au capital de 8.000 €.

Le 8 juin 2017 la société DEFREP, agissant pour le compte de la SNC DREFREP COSMETICS, a pris une participation de 70% dans la SARL MARC MILANN au capital de 1 524 €.

La société DEFREP a procédé à une fusion-absorption de la société WAGRAPH DEVELOPPEMENT en date du 29 décembre 2017 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1^{er} janvier 2017. En rémunération de la fusion, il est procédé à une augmentation de capital d'un montant de 1 019 488,32 Euros, assortie d'une prime de fusion d'un montant de 24 961,97 Euros.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 Décembre 2017 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 publiés.

Au titre de l'exercice les filiales sans aucune activité, mise en liquidation , judiciaire ont été exclues du périmètre de consolidation.

2.1.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent au 31 décembre 2017 les états financiers de SELCODIS et de ses filiales : DEFREP, DEFREP COSMETICS, IT STYLES, SARL MARC-MILANN et GIE FINANCIERE SUPERVOX.

La filiale italienne FMI n'a pas été consolidée car les informations nécessaires à la consolidation n'ont pas pu être obtenues dans les délais. Cette société est détenue à 100 % par la société IT STYLES DIFFUSION ;

Vu

Les Commissaires aux Comptes

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale, à l'exception de IT STYLE qui a été consolidée par la méthode de l'intégration proportionnelle.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupe avec les sociétés du Groupe.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- Elimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- Elimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- Elimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés consolidées ont établi des situations comptables au 31 Décembre 2017

2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

Vu

Les Commissaires aux Comptes

2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

2.2 Méthodes d'évaluation**2.2.1 Écarts d'acquisition**

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

Compte tenu de la liquidation des sociétés EDA et 2MD et de la non prise en compte de ses sociétés dans le périmètre de consolidation, les écarts d'acquisition sur ces sociétés ont été soldés au 31/12/2009.

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif

incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Vu

Les Commissaires aux Comptes

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	8 ans
Agencement et Installations	Linéaire	5-10 ans

2.2.4 Actifs financiers non courants

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

Vu

Les Commissaires aux Comptes

2.2.5 Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 Impôts différés

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

2.2.7 Emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc

constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Vu

Les Commissaires aux Comptes

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

2.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Autres provisions

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

2.2.9 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entrée dans le périmètre de consolidation au 01 janvier 2017 des sociétés : DEFREP, DEFREP COSMETICS, IT STYLES, et MARC-MILANN.

SELCODIS

Exercice clos le 31 décembre 2017

	31/12/2017	31/12/2016
Sociétés consolidées par intégration globale	% de contrôle	% intérêt
SELCODIS 68,rue Singer – 75016 Paris		
DEFREP 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%
DEFREP COSMETICS 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%
MARC-MILANN 37 RUE Réné Cassin-51430 Bezannes	70%	70%
FINANCIERE SUPERVOX ZI Du Midi - 31 190 AUTERIVE	43,75%	43,75%

Vu*Les Commissaires aux Comptes*

	31/12/2017	31/12/2016
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	% de contrôle	% intérêt
IT STYLE 68,rue Singer – 75016 Paris	50%	50%

4. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

Rapport de l'activité de l'année 2017

Vu

Les Commissaires aux Comptes

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société.

La première échéance du plan a été honorée en Juillet 2014. La deuxième le 30 Juin 2015, la troisième échéance le 30 Juin 2016, et la quatrième échéance a été honorée le 18 septembre 2017.

La société DEFREP a procédé à une fusion -absorption avec la filiale de SELCODIS, WAGRAPH DEVELOPPEMENT en date du 29 décembre 2017 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2017.

5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	46	83
Immobilisations corporelles	245	51
Actifs financiers non courants	14 989	16 427
Total immobilisations	15 280	16 561

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	1	83
Immobilisations corporelles	52	0
Actifs financiers non courants	14 974	14 974
Total immobilisations	15 027	15 057

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Participations non consolidées (1)	16 340	5	1 450	14 895
Dépôt sur baux commerciaux	66		7	73
Autres actifs financiers non courants	21			21
Valeur brute	16 427	5	1 457	14 989

(1) Entrée de DEFREP dans le périmètre de consolidation

Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Participations non consolidées	14 888			14 888
Autres actifs financiers non courants	86			86
Total dépréciations sur actifs financiers non courants	14 974	0	0	14 974

Les participations non consolidées correspondent :

Vu

- Aux titres des sociétés en liquidation :

Les Commissaires aux Comptes

NAUDER SA	13.451 K€
EDA	1.066 K€
CREANCES RATTACHEES	31 K€
 Au 31.12.2017	 14.548 K€

- Aux titres des autres sociétés :

SCI LE ROUAT	249 K€
SCI LA REINE	76 K€
SCI LA GRANGE	16 K€
SOCIETE FMI	5 K€
 Au 31.12.2017	 346 K€
 TOTAL	 14 895 K€

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Résultats
				Brut	Net	
S.C.I DU ROUAT						
Le Rouat - 31190 AUTERIVE SIREN : 320 722 226	2	68	100,00	249	0	0
S.C.I LA GRANGE						
Z.I du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 329 162 937	5	18	100,00	16	0	0
S.C.I. LA REINE						
Z.I du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 399 220 151	76	-127	100,00	76	0	-1
NAUDER SA *						
ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 542 080 627	862	-23 824	99,99	13 451	0	-388
EDA SA (1)						
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 444 284 822	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	-29 049

(*) Sociétés mises en liquidation le 30/03/2003 (chiffres au 30/06/2003)

Vu

Les Commissaires aux Comptes

- (1) La société EDA a été mise en liquidation le 26 mai 2009. Les chiffres concernent l'exercice du 31 décembre 2008, non arrêté.

5.2 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

5.3 Crédances clients & comptes rattachés et autres créances

Détail des créances clients et autres créances

	En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/16
Avance et acomptes			
Fournisseurs AAR			
Clients et comptes rattachés		79	415
Personnel et organismes sociaux			
Etat & collectivité		150	105
Charges constatées d'avance et cpté de régularisation d'actif			
Crédances sur société d'affacturage			
Crédances sur filiales non consolidées		872	
Autres	1 530		
Valeur nette des créances	1 759		1 392

Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total	A 1 an	A plus
	31/12/2017	au plus	d'1 an
Avances et acomptes	-	-	-
Fournisseurs AAR	-	-	-
Clients et comptes rattachés	79	79	-
Etat et collectivité	150	150	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Créances sur filiales non consolidées	-	-	-
Autres	1 530	1 530	-
Valeur nette des créances	1 759	1 759	-

Vu
Les Commissaires aux Comptes

5.4 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 Décembre 2017, l'analyse du risque est la suivante :

JUSTES VALEURS BILANCIELLE (En milliers d'euros)	Brut	Provision pour dépréciation	Imputation sur compte courant	Net
Titres de participation détenus par SELCODIS	14 870	-14 867	-	3
Créances détenues par SELCODIS	9 251	-9 251	-	0
Créances nettes détenues par le GIE SUPERVOX*	2.667	-2.625	-	42
Créances détenues par DEFREP COSMETICS	490	0	-	490
	27 278	-26 743	0	535

5.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 121 K€ et se détaille de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents actifs	153	88
Concours bancaires	32	32
Trésorerie nette	121	56

5.6 Réserves consolidées

Vu

Ce poste comprend pour l'essentiel :

Les Commissaires aux Comptes

- La part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- L'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.

5.7 Provisions pour risques & charges

5.7.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Divers	1 701		67	1 634
Total	1 701		67	1 634

5.8 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

	En milliers d'euros	Total 31/12/2017	Moins	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
			de 1 an		
Emprunt et dettes financières diverses		1 006		1 006	
Emprunt Crédit-bail					
Participation des salariés					
Obligations					
Divers					
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)		8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible (3)		18 420		18 420	
TOTAL		27 602	1 006	26 596	

Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 8) sont estimés à 4 176 K€.

- (2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€.
- (3) Le compte courant disponible de Monsieur Lucien Selce s'établit au 31 Décembre 2017 à 18 420 K€.

Comme indiqué dans le § 8 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

5.9 Détail des dettes d'exploitation

Vu

Les Commissaires aux Comptes

Le détail des postes autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes		
Dettes fiscales et sociales	419	349
Divers (1)	3 218	2 227
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL	3 637	2 576

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

- (1) Les dettes diverses se composent du compte courant sur filiales non consolidées à hauteur de 631 K€

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

La société a réalisé un chiffre d'affaire de 442 K€

Les charges sont principalement composées :

- Locations pour 105 k€
- Honoraires pour 227 k€
- Frais de personnel pour 152 k€

Le résultat opérationnel est de -735 K€

6.1 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 Décembre 2017, la situation fiscale se traduit par :

- Déficits reportables (en base) : 48 488 K€
- Au 31 Décembre 2017, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 Décembre 2017, les sociétés suivantes :

- SELCODIS
- DEFREP

Vu

Les Commissaires aux Comptes

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Effets escomptés non échus	
Avais, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilées	
Autres engagements donnés	0
Total	4 176
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
Engagements reçus	
Cautions (2)	8 584
Total	8 584
Nantissement du compte courant	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
Total	4 000

(2) Dont octroyées par :

- Chenard & Walcker : sur plan de continuation Nauder 2000 4.176
- CEGI (Loyer Auterive) 1.734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- Lucien Selce 26 596

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10.000 K€ pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées.

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Vu**Autres engagements***Les Commissaires aux Comptes*

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la CEGI à hauteur de 4.000 K€.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales	K€
Néant	
	0
Total	0
2. PERSONNES PHYSIQUES	
Monsieur Lucien SELCE	0
Compte courant passif (1) (2)	26 596
Total	26 596

(1) Au 31 Décembre 2017, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur.

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31.12.2017

Nature du compte	Valeur avant retraitement	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5.8)	31/12/2017
Compte courant	26 596	0	26 596

(2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la CEGI (4.000 K€) (cf. § 8).

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCEDURES DE
CONTROLE INTERNE**

AUBART & ASSOCIÉS

49 rue de Prony
75017 PARIS



compagnie fiduciaire audit

9, Allée Serr
33072 BORDEAUX CEDEX

SELCODIS SA

LOI DE SECURITE FINANCIERE DU 1er AOUT 2003

**RAPPORT SUR LES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

SELCODIS SA

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €
N° Siren : 690 800 354

RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport sur les procédures de contrôle interne
des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous devons vous présenter, dans un rapport, nos observations sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

MK

3

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article de l'article L 225-68 du Code de commerce.

A Paris le 12 novembre 2018

AUBART ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes titulaire

Mehdi KAHOUL
Commissaire aux Comptes



COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux Comptes titulaire

Marie BONIFAZI GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes

